



Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	11
Votants	44



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 038

VOTE DES BUDGETS ANNEXES - SPANC

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 18h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la passerelle, salle des conférences à Aubusson, au nombre de trente sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 29 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc (à partir de 18h40 au point A.3) ; Laurent LHERITIER ; ESTERELLAS Philippe ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; DUCOURTIOUX Stéphane ; MOINE Michel ; ROGER Thierry ; MOUTARDE Jacques (à partir de 18h19 à la désignation du secrétaire de séance) ; GOMY Michel ; DURAND Serge ; PENAUD Corine ; ROULET Alain ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; CHABANT Evelyne ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne (à partir de 19h12 au point A.6) ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; MIOMANDRE Didier ; FOURNET Marie-Hélène ; DUGAUD Isabelle ; Annick BAUCULAT ; ANTON Gisèle (Suppléante Guy BRUNET)

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

NICOUX Renée à FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline à Philippe ESTERELLAS ; LEGER Jean-Luc à Alain DETOLLE (jusqu'à 18h40 au point A.3) ; COLLET-DUFAYS Céline à BERTIN Valérie ; HAYEZ Marie-Françoise à DUCOURTIOUX Stéphane ; DEPEIGE Monique à LEGROS Pierrette ; HANGENBACH Nadine à DUGAUD Isabelle ; TOURNIER Jacques à PRIOURET Denis ; MERIGOT Pascal à BIALOUX Claude ; CHEVREUX Laurence à DEBAENST Catherine ; COLLIN Philippe à DURAND Serge ; ROUGIER Bernard à MOINE Michel ;

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Monsieur BŒUF Jacques, MOUTARDE Jacques (jusqu'à 18h19 à la désignation du secrétaire de séance) et PINLON Evelyne (jusqu'à 19h12 au point A.6)

En dehors de quelques achats de petits équipements et des frais d'entretien du véhicule, l'essentiel du budget du Service Public de l'Assainissement Non-Collectif (SPANC) concerne les frais de personnel, les missions de contrôles étant dorénavant totalement assumées en régie. L'ensemble de ces dépenses est financé par la redevance d'assainissement, les quelques excédents 2023 et en investissement par les amortissements.

Les très bons résultats 2023 permettent d'envisager une montée en puissance de la Régie, avec un renforcement de l'équipe à 1,5 ETP sur l'année 2024, la réalisation des contrôles périodiques et la mise en place des pénalités, avec en regard une augmentation de la recette de redevance ANC.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	6 950,00 €	70 - Produits des services	50 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	35 000,00 €	73 - Fiscalité	
65 Autres charges de gestion courante	2 500,00 €	74 - Subventions d'exploitation	
67 charges exceptionnelles	723,00 €	75 - Produits de gestion courante	
68 Provisions	2 500,12 €		
023 Virement	12 207,00 €	77 produits exceptionnels	9 007,12 €
042 Amortissements	1 268,88 €	042 Opérations d'ordre	
002 - Résultat reporté (déficit)	- €	002 - Résultat reporté (excédent)	2 141,88 €
TOTAL	61 149,00 €	TOTAL	61 149,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 - Résultat reporté (déficit)		001 - Résultat reporté (excédent)	2 855,64 €
21 - Immobilisations corporelles	16 551,76 €	021 Virement	12 207,00 €
16 remboursement d'emprunt		10 Dotations et fonds divers	220,24 €
042 Opérations d'ordre		042 Amortissements	1 268,88 €
TOTAL	16 551,76 €	TOTAL	16 551,76 €

La proposition de budget primitif du budget annexe est jointe au présent rapport.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 44
Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **De valider le projet de budget primitif du budget annexe du SPANC pour 2024 tel qu'annexé.**

Ainsi fait et délibéré le 11 avril 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente